

COMMUNE DE LANDES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Soie de Landes sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Michel PELLETIER, Maire.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mme GIRAUD, Adjointe, MM. BAUDOUIN et GIRAUD, Adjoints, Mmes BALLANGER, HERVÉ, LINKA et WITCZAK et MM. LAURENT, MORAND, ROCHÉ, VIDAL et VINET, Conseillers municipaux

Absentes excusées : Mme CAIVEAU (Pouvoir à Mme GIRAUD) et Mme MITU (Pouvoir à Mme BALLANGER)

Secrétaires de séance : Mmes GIRAUD et HERVÉ

Date de convocation : 6 mai 2022

Lecture du procès-verbal de la réunion du 5 avril 2022, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1°) MODIFICATION OU PAS DE LA DUREE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DISCUSSION

Suite à la dernière réunion de Conseil Municipal à laquelle ce point avait été évoqué, Brunot VINET a fait établir une étude auprès d'Eiffage afin de voir l'économie qui pourrait être faite sur une réduction de l'éclairage d'1 h le soir, 23 h au lieu de minuit actuellement. Il en ressort les éléments suivants :

- 275 point lumineux sur la Commune
- 1 h/jour en moins équivalent à 3,50 €/j soit 1 277 € sur un an.

Après discussion et vote par 13 voix Pour, le Conseil Municipal décide la mise en place de ce nouvel horaire à 23 h à compter du 1^{er} septembre 2022.

2°) NUMEROTATION IMPASSE DES VIOLETTES

Suite à l'achat du bâti Bouchereau – Impasse des Violettes avec réhabilitation de l'ancienne maison à droite, qui avait autrefois, sa sortie sur la rue de Saintonge, il devient nécessaire de prévoir une adresse dans ladite impasse. Après avoir étudié les possibilités et afin de laisser un numéro pour le bâti du Dr Lapeyronnie dans cette impasse, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue :

- 2 impasse des Violettes pour la parcelle AH 532
- 4 impasse des Violettes pour la parcelle AH 443

3°) PUBLICITE ELECTRONIQUE DES ACTES DES COMMUNES DE – DE 3 500 HABITANTS

Suite à la nouvelle législation pour la publication des actes des communes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite conserver une publication sous format papier, sachant que les comptes rendus sont mis sur le site internet.

4°) MOTION POUR PROCURATIONS ET DOCUMENTS ELECTORAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite alerter les instances nationales et locales concernant la réception des documents du Répertoire électoral unique ainsi que la réception des procurations pour les scrutins et prend une motion en ce sens.

5°) CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE : CHANGEMENT DE FERMIER

Mr le Maire fait part du départ à la retraite de Mr Perthuis cette fin d'année et la reprise de ses terres par Mr Thomas Ferré. Actuellement, la commune loue, par convention précaire, la parcelle ZL 7 à Mr Perthuis. Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prévoit de faire une convention précaire avec Mr Ferré à la retraite de Mr Perthuis et autorise Mr le Maire à signer ladite convention.

6°) CONVENTION FOURRIERE 2022 AVEC SPA SAINTES

Comme chaque année, la commune a à signer une convention avec la SPA de Saintes pour la mise en fourrière d'animaux errants sur la Commune dont l'obligation s'impose à chaque collectivité. Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer ladite convention pour 2022, au prix de 0,50 €/habitant.

7°) ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX – AVENANT AU CONTRAT

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que suite à l'aménagement des bâtiments du Parc de la Mairie ainsi qu'en raison des normes Covid, S & P qui intervient pour le ménage, est amené à augmenter le tarif de sa prestation de l'ordre de 224,88 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette augmentation et autorise Mr le Maire à signer tous documents.

8°) SUBVENTION AMENDES DE POLICE – DOSSIER A PRESENTER

Mr le Maire rappelle le devis de Marquausol validé à la dernière réunion d'un montant de 1 093,33 € HT. Par ailleurs, Mr le Maire indique la nécessité de prévoir différents panneaux de signalisation sur la Commune suite à des demandes d'administrés mais également pour remplacer

certains en mauvais état. Mr le Maire fait part des devis reçus du Syndicat départemental de la Voirie d'un montant HT de 3 663,53 €.

Mr le Maire indique qu'il serait éventuellement possible de prétendre à une subvention dans le cadre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'achat de ces panneaux ainsi que le marquage au sol et retient les devis de Marquausol et SDV 17 pour un montant global de 4 756,86 € HT. Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre des amendes de police.

9°) INAUGURATION DU 25 JUIN

Le RDV est à 17h – Parc de la Mairie avec ensuite passage au niveau du logement communal 5 rue d'Aunis puis logements SEMIS – rue d'Aunis pour finir sous les ombrières rue du Stade.

La commission se réunit régulièrement pour l'organisation.

10°) DISCUSSION SUR L'ORGANISATION DU 13 JUILLET

Les élus échangent sur cette organisation sous forme de plateaux repas sous les ombrières.

11°) POINT SUR LES PERMANENCES ELECTIONS LEGISLATIVES

Quelques changements sont à faire sur le planning.

12°) QUESTIONS DIVERSES

Feu Bois de Montrançon

Mr Baudouin signale le feu d'un véhicule ainsi que le dépôt de déchets.

Lotissement du Clos des Amourettes

Mme Linka demande un stop à la sortie dudit lotissement sur la route des Allégrettes. Mr le Maire lui indique que le lotissement étant privé, la commune ne peut intervenir.

Médecin sur Landes

Mme Witczak demande qu'un rdv soit pris avec le Dr Lapeyronnie pour prévoir son remplacement à sa retraite.

La séance est levée à 22h30.